

VILLE DE NOISIEL

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS/SECTEUR
MARCHES PUBLICS**

REF : AA/CN/RE

DEC2020_ 0115

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC N° 20D17 RELATIF AU CONTRAT DE SERVICES ESPACE CITOYENS PREMIUM, ARPÈGE DIFFUSION FORFAIT SMS ET VIRTUOSE AGENTS.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R. 2122-3-3° ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DEL2020_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les bons de commande n° SI170001 et n° SI170002 du 6 janvier 2017, émis auprès de la société Arpège, portant respectivement sur l'acquisition des licences d'utilisation du logiciel Virtuose Agents GRC, application collaborative de suivi et traçabilité des démarches effectuées par les usagers, et du logiciel Espace Citoyens Premium, évolution de l'Espace Famille V3,

CONSIDÉRANT que la Commune a acquis en 2002 la licence d'utilisation du logiciel Concerto de gestion des prestations à l'enfance et à la famille auprès de la société Arpège, complétée en 2011 par la licence d'utilisation du Module Espace Famille permettant aux usagers le paiement en ligne des prestations, et en 2015 par l'adjonction de Arpège Diffusion Abonnement SMS,

CONSIDÉRANT que le marché public de services n° 2017/022 est arrivé à son terme le 31 mai 2020, qu'il convient d'en conclure un nouveau afin d'assurer les prestations d'hébergement et de maintenance des logiciels dans les conditions optimales,

CONSIDÉRANT la proposition afférente de la société Arpège, développeur du produit,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'Achats « Fournitures » et de l'unité fonctionnelle « Hébergement et maintenance des logiciels Arpège » dont la valeur ne dépasse pas 40 000 euros HT,

1/3



VILLE DE NOISIEL

0115

Suite de la décision DEC2020_

Portant « Conclusion du marché public n° 20D17 relatif au contrat de services Espace Citoyens Premium, Arpège Diffusion Forfait SMS et Virtuose Agents. »

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société ARPEGE SAS, sise 13, rue de la Loire, CS 23619 à Saint-Sébastien-Sur-Loire Cedex (44236), le marché public n° 20D17 relatif au contrat de services Espace Citoyens Premium, Arpège Diffusion Forfait SMS et Virtuose Agents, dont les prestations sont détaillées comme suit :

- Espace Citoyens Premium, montant annuel Hébergement de 3 487,00 € HT (4 184,40 € TTC), Maintenance de 853,12 € HT (1 023,74 € TTC) ;
- Arpège Diffusion Forfait SMS (15 000 SMS par an), montant annuel de 1 596,81 € HT (1 916,17 € TTC). Le dépassement du nombre de SMS prévus dans le forfait initial ou révisé est facturé en sus, sur la base du coût unitaire par SMS du forfait en cours ;
- Virtuose Agents, montant annuel Hébergement de 3 138,00 € HT (3 765,60 € TTC), Maintenance de 564,49 € HT (677,39 € TTC).

Le marché prend effet à compter du 1^{er} juin 2020 pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable trois fois par tacite reconduction par période annuelle, sans que sa durée maximale ne dépasse 48 mois.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy ;
- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée ;
- Madame le Directeur Général des Services de la Mairie de Noisiel ;
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

2/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2020_ **0115**
Portant « Conclusion du marché public n°20D17 relatif au contrat de services Espace Citoyens Premium,
Arpège Diffusion Forfait SMS et Virtuose Agents. »

Fait à Noisiel, le 13/07/2020



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	16 JUIL. 2020
Affiché en Mairie le	16 JUIL. 2020
Publié au RAA le	16 JUIL. 2020
Notifié le	

